




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22746-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1005**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN À USAGE DOMESTIQUE
POUR LES SERVICES MUNICIPAUX SCOLAIRES ET NON SCOLAIRES - SIGNATURE DU
MARCHÉ.**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.15

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN À USAGE DOMESTIQUE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX SCOLAIRES ET NON SCOLAIRES - SIGNATURE DU MARCHÉ. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Un marché pour la fourniture de produits d'entretien à usage domestique a été lancé pour les services municipaux scolaires et non scolaires, en vue de procéder au renouvellement du marché en cours. Le lot 5 de la consultation a été réservé aux ateliers protégés ou entreprises adaptées, en application de l'article 53-IV-2° du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé le 12 avril 2012.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande à prix unitaires, et réparties en 5 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant en euros (HT)</i>	
		<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
1	Papier à usage domestique	25 000 € HT	50 000 € HT
2	Produit divers de nettoyage	20 000 € HT	70 000 € HT
3	Brosseries et accessoires	5 000 € HT	12 000 € HT
4	Articles textiles d'entretien à usage domestique	4 000 € HT	9 000 € HT
5	Marché réservé : liquide vaisselle	500 € HT	1 000 € HT

Le critère de jugement des offres énoncé dans le règlement de la consultation était le seul critère du prix conformément à l'article 53-I-2° du Code des Marchés Publics, pondéré à 100 %.

Le marché est conclu pour une période initiale allant du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Il pourra ensuite faire l'objet d'une reconduction expresse de 12 mois à trois reprises sans que sa durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2016, reconductions comprises.

Après accomplissement des formalités de publicité prévues par la réglementation, à la date limite de remise des plis fixée au 04 juin 2012 12h00, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 8 plis, une trentaine de dossiers ayant été retirés par voie dématérialisée.

Au cours de la séance du 5 juillet 2012, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- Pour le lot 1 L'entreprise PAREDES propose la meilleure offre économique pour un montant de D.Q.E de 22 363 € HT
- Pour le lot 2 L'entreprise GROUPE 5 S propose la meilleure offre économique pour un montant de DQE de 12 468,46 € HT.
- Pour le lot 3 L'entreprise GROUPE 5 S propose la meilleure offre économique pour un montant de DQE de 5 168,19 € HT.
- Pour le lot 4 L'entreprise GROUPE 5 S propose la meilleure offre économique pour un montant de DQE de 2 356,60 € HT.
- Pour le lot 5 L'entreprise ANTILOPE propose la meilleure offre économique pour un montant de DQE de 1 375,00 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés ainsi que leurs reconductions éventuelles, et tous les documents s'y rapportant, relatifs à la fourniture de produits d'entretien à usage domestique pour les services municipaux scolaires et non scolaires avec un lot réservé, avec les sociétés suivantes :

- Pour le Lot n°1, la société PAREDES pour un montant minimum annuel de 25 000 € HT et un montant maximum annuel de 50 000 € HT,
- Pour le Lot n°2, la société GROUPE 5 S pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et un montant maximum annuel de 70 000 € HT,
- Pour le Lot n°3, la société GROUPE 5 S pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT et un montant maximum annuel de 12 000 € HT,

- Pour le Lot n°4, la société GROUPE 5 S pour un montant minimum annuel de 4 000 € HT et un montant maximum annuel de 9 000 € HT,

- Pour le Lot n°5, la société ANTILOPE pour un montant minimum annuel de 500 € HT et un montant maximum annuel de 1 000 € HT.

2012.1005 - MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN À USAGE DOMESTIQUE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX SCOLAIRES ET NON SCOLAIRES - SIGNATURE DU MARCHÉ.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**